CESSION DE PARTS SOCIALES

Entre les soussignés :

Mme Susana COLOMA FERNANDEZ, née le 20 Octobre 1963 à Barcelone (Espagne), demeurant 24 Bd de la Libération – 94300 Vincennes

ci-après dénommé "la CEDANTE"
d'une part,

Mr Christophe ADJADJ, né le 10 Juillet 1964 à Saint Maurice (94), demeurant 7, rue de l'Eglise – 94300 Vincennes

ci-après dénommé "le CESSIONNAIRE"
d'autre part,

Il a été exposé et convenu ce qui suit:

Il existe une société à responsabilité limitée dénommée R.D.M., constituée par acte s.s.p. en date du 19 novembre 2000, au capital de 50.000 francs, divisé en 500 parts sociales de 100 francs chacune,dont le siège est situé au 33 Avenue Philippe Auguste – 75011 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le N° B 433 792 876

et qui a pour objet : ENTREPRISE GENERALE DE BATIMENT TOUS CORPS D'ETAT

11 JUIN 2001
N° de dépôt 34117

CESSION DE PARTS

Par les présentes, Mme Susana COLOMA FERNANDEZ, cédante, soussignée de première part, cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit en la matière, à Mr Christophe ADJADJ, cessionnaire soussignée de seconde part qui accepte, la pleine propriété de 225 parts sociales, lui appartenant dans la société R.D.M.

PROPRIETE JOUISSANCE

Le cessionnaire sera propriétaire des parts cédées et en aura la jouissance à compter de ce jour.

En conséquence, il aura, seul, droit à tous les bénéfices qui seront mis en distribution sur ces parts, après cette date.

CONDITIONS GENERALES

Le cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Il reconnaît avoir reçu, avant ce jour :

S.C.M

-Un exemplaire des statuts de la société, à jour, certifié conforme par le gérant,

-un extrait des inscriptions au registre du commerce et des sociétés concernant la société dont les parts sont présentement cédées, ayant moins de trois mois de date à ce jour.

PRIX - MODALITES DE PAIEMENT

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 100 francs par part, soit au total 22.500 francs pour les parts cédées, laquelle somme a été payée comptant, par le cessionnaire au cédant, qui lui en donne bonne et valable quittance,

DONT QUITTANCE,

DECLARATIONS GENERALES

1° - Les soussignés de première et seconde part déclarent chacun en ce qui le concerne :

- qu'ils ont la pleine capacité civile pour m'obliger dans le cadre des présentes et de leurs suites et, plus spécialement, qu'ils ne font pas présentement l'objet d'une procédure collective dans le cadre de la loi du 13 juillet 1967 ou celle du 25 janvier 1985, ni ne sont successibles de l'être en raison de leurs professions et fonctions, ni ne sont en état de cessation de paiement ou déconfiture ;

- et qu'ils sont résidents au sens de la réglementation des relations financières avec l'étranger.

2°- La soussignée de première part déclare :

-qu'il n'existe de son chef ou de celui des précédents propriétaires des parts cédées, aucune restriction d'ordre légal ou contractuel à la libre disposition de celles-ci, notamment par suite de promesses ou offres consenties à des tiers ou de saisies;

- que les parts cédées sont libres de tout nantissement ou promesse de nantissement ;

- et que la société dont les parts sont présentement cédées n'est pas en cessation de paiements, ni n'a fait l'objet d'une procédure de règlement amiable des entreprises en difficulté ou de redressement et liquidations judiciaires.

ENREGISTREMENT

Les parties déclarent que les droits de cession de droits sociaux sont dus au taux de 4,80% exigible lors de l'enregistrement de la présente cession devant intervenir dans le mois des présentes.

SL C.A

FRAIS

Les frais, droits et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par le cessionnaire, qui s'y oblige.

Fait à Paris , le 31/5/01

en autant d'exemplaires que de parties, outre deux exemplaires destinés au greffe du tribunal de commerce et un au service de l'enregistrement.

Le cédant,

Mme Susana COLOMA FERNANDEZ

Le cessionnaire,

Mr Christophe ADJADJ

VISÉ POUR TIMBRE ET ENREGISTRÉ A LA RECETTE
DE Asnières Ville LE 8 JUIN 2001
F° 50 BORD. 1551/6.
REÇU
- Dt DE TIMBRE 300
- Dts D'ENREGt 1080
SIGNATURE :

TIP DES IMPÔTS
ENNES VILLE
ISTREMENT
...de la Défense
...ENNES CEDEX
Téléphone : 01 46 03 84 45